



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/16

Reçu en Préfecture le : 03/05/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mai 2016
D-2016/160

Aujourd'hui 2 mai 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Benoit MARTIN

Groupe scolaire Benauges. Approbation de l'avant projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe scolaire de la Benauges est situé dans le quartier de la Bastide à Bordeaux et fait aujourd'hui l'objet d'un vaste projet de rénovation urbaine (2012-2020). Premier équipement de la cité Pinçon construite de 1948 à 1953, le Groupe scolaire d'une surface de 6 700 m² est aujourd'hui l'un des immeubles les plus énergivores du patrimoine bordelais et nécessite en outre, la mise en conformité du bâtiment aux lois d'accessibilité et à la réglementation incendie dans les ERP ainsi qu'une amélioration de la fonctionnalité des locaux.

Par délibération n° D-2015/332 du 15 juillet 2015, vous avez décidé de confier la maîtrise d'œuvre de la rénovation du groupe scolaire Benauges au groupement VIVIEN/AUDOQUIN et LEFEUVRE/DUPLAN INGENIERIE/GESCOR.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux était évaluée à 4 018 000,00 € HT soit 4 821 600,00 € TTC - valeur Novembre 2014.

Le maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le coût des travaux a été évalué à ce stade à 4 629 950,00 € HT soit 5 555 940,00 € TTC – valeur avril 2016.

L'augmentation constatée résulte d'aléas et de modifications techniques entre le programme et l'Avant-Projet Définitif et concerne les éléments suivants:

- Après diagnostic complémentaire et sondages de la charpente bois, il est devenu nécessaire de renforcer en sous œuvre les pannes bois existantes par la mise en place de poutres métalliques y compris traitement de la stabilité au feu (359 700€ HT).
- Afin d'obtenir le niveau bâtiment basse consommation « rénovation », il sera nécessaire de mettre en œuvre une ventilation double flux apportant également une meilleure qualité de traitement de l'air intérieur (100 000 € HT).
- Après étude, il est devenu nécessaire de mettre en conformité le branchement électrique « tarif jaune » actuel (15 000 € HT).
- Enfin diverses adaptations structurelles sont nécessaires pour l'isolation du mur nord (RDC aile ouest), la création d'une ossature pour supporter les nouveaux réseaux fixés au plancher haut du RDC et l'étanchéité du local technique créé au R+2 (123 400€ HT).

De plus, les options du programme seront conservées lors de l'appel d'offres à savoir :

- Prestation supplémentaire 1 : 65 900 € HT soit 79 080 € TTC : création d'un deuxième ascenseur pour la maternelle ;
- Prestation supplémentaire 2: 125 700€ HT soit 150 840€ TTC : réaménagement RDC/R+1 de la fonctionnalité des locaux maternelle (bureaux, salle de réunion, entrée) suite à la création du 2^{ème} ascenseur.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, le forfait de rémunération définitif de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été négocié à un taux de 8,85 %.

En conséquence, le marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié dans les conditions définies ci-après :

	Marché initial € HT (valeur Novembre 2014)	Phase APD € HT (valeur avril 2016)
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	4 018 000,00	4 629 950,00
Taux de rémunération	8,98094%	8,85 %
Forfait de rémunération	360 854,00	409 750,58
Missions complémentaires	47 420,00	47 420,00
Montant du marché	408 274,00	457 170,58 (soit + 11,98% d'augmentation)

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 20 avril 2016 de bien vouloir :

- adopter l'Avant Projet Définitif fixant le coût prévisionnel des travaux,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant sa rémunération définitive.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE